

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE 1333-O.62

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 12 janvier 2021, l'ordonnance 1333-O.62, visant à créer une zone pour personnes handicapées située devant le 6102 du boulevard Roi-René, et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5). Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 13 janvier 2021.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement par intérim